DEPARTEMENT du LOT Mairie de LANZAC

Compte-rendu de réunion du 31/10/2019 Secrétaire de séance : Mme GUITOU

Date de convocation : 25/10/2019

Présents: Mmes POIGNET, ROUDIER, GUITOU

Mrs BLADIER, DELVERT, FOUCHE, IZARD, MARIAGE, GARRIGOU, DIAS, BERNARD, LE GOFF

Procurations: Mme FRAYSSE procuration à Mr BERNARD

Mme NICKERT procuration à Mr GARRIGOU

Absent: Mr MOURA

Ordre du jour :

> Election du secrétaire de séance.

- > Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 26 septembre 2019.
- Présentation et délibération rapport CLECT.
- > Délibération indemnité comptable du trésor.
- > Rapport activité 2018 SERVICES Eau et Assainissement.
- > Indemnité Alouette.
- > Présentation projet PLUI-H.
- > Questions diverses

Election du secrétaire de séance

Mme Josiane GUITOU est élue en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 26 Septembre 2019.

Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité et signé par les membres du conseil municipal.

Présentation et délibération CLECT.

Monsieur le Maire présente à son conseil municipal les modifications et régularisations qui ont été proposées lors de la réunion CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) qui s'est tenue le 05 septembre 2019 pour le territoire de la communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne.

Cette même commission a rendu son rapport lors de la réunion du conseil communautaire du 16 septembre 2019.

M. le Maire propose de délibérer au sujet de l'adoption des modalités de transfert telles que définies au sein du rapport définitif de la commission locale d'évaluation des charges transférées 2019 présentées ce jour.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du rapport ainsi que de ses annexes, et en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'ADOPTER le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) qui a été rendu le 05 septembre 2019,
- D'AUTORISER M. le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

Délibération indemnité comptable du trésor.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une nouvelle trésorière, Mme Corine COGNE a pris ses fonctions à la trésorerie de Souillac. Une nouvelle délibération doit être prise lors du changement de Comptable du Trésor. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- De demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de Conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.
- d'accorder l'indemnité correspondante au tarif prévu soit 263,81 euros à Mme Corine COGNE comptable du trésor.

Rapport d'activité Services Eau et Assainissement pour l'année 2018.

Monsieur le Maire donne la parole à Mr Jean Paul BLADIER pour présenter le rapport annuel d'activité des services Eau et Assainissement pour l'année 2018.

Notre contrat de DSP est signé pour une période courant du 01.01.2010 jusqu'au 31.12.2021 **EAU**

Notre volume de stockage est de 325 m3, soit une autonomie de 2 jours. Comparatif 2017/2018 :

 2017
 2018

 Volume produit :
 59249 m3
 63154 m3

 Volume distribué :
 59249 m3
 63154 m3

Volume consommé: 46191 m3 45580 m3 Facturés

Rendement: 80,58% 74,63 %

Indice linéaire de perte : 1,24 1,73 (m3/Km/jour)

Nombre de branchements: 426 427 (28 compteurs renouvelés)

Fuite sur conduite: 1

Conso énergie: 32431Kwh 58966 Kwh

Linéaire conduite : 25,423 Km

Nombre de recherches de fuite : 3, trouvées 3 (contrôlé sur 7 Km)

Fuite sur conduite réparée : 1

Nous comptabilisons 21 bornes à incendie sur la commune.

La SAUR préconise des purges plus fréquentes.

ASSAINISSEMENT

LANZAC:

- Nombre d'abonnements au réseau d'assainissement : 235

- Nombre d'habitants raccordés correspondant : 515

- Consommation énergétique : 12920 kWh

- Coût énergétique : 2021 €

- Boues liquides extraites de la file "eau" avant traitement :

* Volume: 78 m3

* Concentration movenne de MS: 34,6 g/L

* Matières Sèches : 2698,80 Kg
- Production annuelle de boues
* Matières sèches : 2698,80 Kg

CIEURAC :

- Nombre d'abonnements au réseau d'assainissement : 56

- Nombre d'habitants raccordés correspondant : 95

- Consommation énergétique : 376 kWh

- Coût énergétique : 174 €

- Boues liquides extraites de la file "eau" avant traitement :

* Volume: 9 m3

* Concentration movenne de MS: 44,5 g/L

* Matières Sèches : 400,5 Kg - Production annuelle de boues * Matières sèches : 400,5 Kg

Après avoir délibéré, les membres du conseil approuvent à l'unanimité ce rapport d'activité des services Eau et Assainissement pour l'année 2018.

Indemnité Restaurant l'Alouette.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que lors de la signature du bail de location gérance de l'Alouette avec Mr Christian NOGUERA, celle-ci a été réalisée chez Maitre MAUBREY notaire à SOUILLAC à notre demande. La signature chez un notaire a engendré des frais d'un montant de 850,00 € pour le gérant.

Mr NOGUERA demande que ce montant lui soit remboursé du fait qu'il ne l'avait pas prévu dans son budget et que lors des reprises de ces différentes affaires il n'avait jamais eu le cas.

Mr le Maire propose que ce montant lui soit rétrocédé tout ou partie compte tenu des travaux de nettoyage, de peinture et d'embellissement qu'il a réalisé.

Après avoir délibéré, les membres du conseil se prononcent: 8 voix contre, 1 abstention, 5 pour une participation partielle.

Présentation projet PLUI-H

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil le projet de zonage dans la cadre du PLUI-H pour les secteurs de Lanzac et Cieurac.

Une réflexion est menée pour avis à donner sur l'aménagement d'ensemble de la zone des Coussillous à Cieurac avec comme principal axe des réflexions les accès donnant sur la route D255 de SOUILLAC au ROC et l'aménagement du réseau assainissement.

Nous devons aussi transmettre notre avis concernant les demandes des propriétaires (4 au total) avant une prochaine réunion de travail avec les agents en charges du PLUIH prévue à Vayrac le lundi 4 novembre. Mr le Maire et Mr Delvert y assisteront.

Après avoir délibéré les membres du conseil donne leur accord à Mr le Maire pour présenter les aménagements souhaités sur la commune de Lanzac - Cieurac.

Questions diverses

DIA

Biens vendus : les maisons de Mr Vayssé Jérôme à Laborie, Mr Lavigogne à Lanzac, Mr Mariage à Cieurac.

La commune n'a pas souhaité préempter lors de la vente de ces biens.

Terrain Guiraudies

Monsieur le Maire informe son conseil qu'il a reçu Mme Guiraudies qui l'a informé de son souhait de vendre le terrain qui longe le stade de rugby. Mr le Maire en profite pour faire une présentation de la zone (entre le stade et la route rejoignant la Dordogne) car la commune est aussi propriétaire de différentes parcelles.

Après réflexion et discussion, il semble opportun de se positionner favorablement par rapport à cette opportunité et de revoir aussi le maintien ou pas des autres parcelles dans le patrimoine communal.

<u>Demande d'une association de Mayrac</u>. Mr le Maire informe son conseil qu'il a été sollicité par une association de Mayrac qui recherche du matériel scolaire pour aider une école au Maroc. Dans l'inventaire du matériel scolaire, il reste 3 tables et 9 chaises que Mr le Maire propose d'offrir à cette association.

Avis favorable du conseil

<u>Une Association de cyclotouristes</u> nous sollicite pour la possibilité d'occuper notre camping le week-end de l'ascension, du jeudi au dimanche. Ils auraient accès aux sanitaires et nous facturerions aux tarifs actuels du camping.

<u>Journée citoyenne</u>. Mr le Maire propose une journée citoyenne pour nettoyer les abords de la route de Gimel.

La date du 30 novembre est retenue.

Dates à retenir :

- Le 6 décembre : repas employés communaux et élus.
- Le 12 janvier : vœux de la municipalité.
- Le 2 février : repas des aînés.

Fin de séance à 22H30